

# RÉSOLUTION X - ISRAËL

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME ET LE TERRORISME

L'Assemblée Générale,

Alarmé	Par le climat d'antisémitisme ambiant proliférant dans le monde (340% d'augmentation d'incident antisémites de 2022 à 2024 selon the Zionist), générant un climat de peur chez nos croyants sans précédent depuis la seconde guerre mondiale et l'inaction de la communauté internationale face à l'intolérance religieuse
Rappelant	le fait de soutenir un l'état palestinien constitue un acte d'antisémitisme direct lié au rejet de nos textes sacrés et de l'aboutissement de notre terre promise.
Déplorant	Les mouvements terroristes d'islamisme radical farouchement implantés dans notre pays, au moyen- orient et en Afrique qui forment une réelle menace
Déplorant	le fait que la déclaration universelle des droits de l'Homme n'estipule aucun article condamnant le blasphème et la critique religieuse essentielles à l'antisémitisme
Décide	de faire de la bande de Gaza une nouvelle région d'Israël ; de lancer un programme anti-Islamisme radical dans toutes les régions du Moyen-Orient et d'Afrique avec l'aide de nos états alliés ; d'instaurer un devoir de mémoire au 7 octobre et de la Shoah dans l'éducation, inviter la CPI à reconnaître le 7 ; d'ajouter un 31e article dans la DUDH condamnant le blasphème et la critique religieuse.

*Le texte français fait foi.*